



**Le tribunal a rejeté ce jour la procédure en habeas corpus introduite par les avocats de Maurice Kamto.**

Le leader du MRC devra donc encore rester en détention en attendant l'exploitation des autres pistes par ses conseils.

*"Après avoir rejeté la demande d'Habeas corpus à laquelle le Président élu Maurice KAMTO avait droit, le TGI a procédé de la même façon pour les autres 6 codétenus du Président élu. En ce moment-même se poursuivent les audiences en Habeas Corpus concernant une dizaine d'autres co accusés dans cette affaire. Me Michèle NDOKI, l'héroïne, quant à elle vient d'être déférée au Tribunal Militaire de Yaoundé", a souligné Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto.*

Il faut dire que c'est une bataille juridique qui s'annonce très rude pour cette affaire qui a tendance à s'internationaliser, avec l'entrée en scène pour la défense d'un avocat de renom, le ténor du barreau de Paris, Me Éric Dupond-Moretti. Mais surtout avec après les sorties remarquées des Etats Unis et de l'unions Européenne qui ont ouvertement réclamé la libération de Maurice Kamto.